

**COMMISSION POUR LES MEDICAMENTS A BASE DE PLANTES A USAGE HUMAIN
(CMP)**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 31/05/2012
ANNULÉ**

1. ANNULATION DE LA RÉUNION

En raison du nombre limité de dossiers qui ont été soumis à discussion, il a été décidé en concertation avec le Président d'annuler la réunion.

2. PROCÉDURE ÉCRITE DU 31/05/2012

Conformément à l'article 27 du Règlement d'ordre intérieur de la CMP, le Président décide de procéder à une procédure écrite pour l'approbation du procès-verbal du 26/04/2012 et pour les dossiers urgents qui ne nécessitent pas de débat au sein de la Commission. Ce afin de ne pas ralentir inutilement le traitement administratif ultérieur des dossiers.

La procédure écrite comprenait les points suivants :

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL (PV) DE LA RÉUNION DU
26/04/2012**

Le procès-verbal a été approuvé, sauf les conclusions pour 4 dossiers. Celles-ci seront inscrites à l'ordre du jour de la réunion du 12/07/2012.

4. COMMUNICATIONS - INFORMATIONS

Les membres ont été informés des actions entreprises par d'autres États membres :

- FR: L'ANSM interdit l'utilisation de 3 plantes et 26 substances actives dans les préparations à visée amaigrissante réalisées en pharmacie.
- IT : Italy has extended the EU decision on medicinal products containing terpenic derivatives (as suppositories) also to products for oral, cutaneous, intranasal and inhaled use.

5. EVALUATION DES RAPPORTS PSUR

Le CMP approuve la conclusion de l'évaluation pour 1 dossier.

6. AUTORISATIONS DE MISE SUR LE MARCHÉ (AMM) – ENREGISTREMENTS (REG)

4.1. Demandes d'AMM, procédure nationale (NP)

Le CMP approuve la conclusion de l'évaluation pour 1 dossier.

4.2. Demandes de modification de l'AMM/enregistrement, procédure nationale (NP)

Le CMP approuve la conclusion de l'évaluation pour 3 dossiers.

5. DIVERS

5.1. Avis AFMPS « antitussifs » : proposition de méthodologie

Suite aux discussions menées pendant la réunion du 26/4/2012, le CMP approuve la méthodologie d'évaluation proposée par le secrétariat.